

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le 9 septembre.

| | | | |
|---------------------|----|---------------|----|
| Nombre de Membres : | 19 | En exercice : | 19 |
| Présents : | 16 | Votants : | 19 |

Présents : Mrs - Mmes : MOURET Alexis - CROS Jérôme - VISTE- ESTIEU Muriel
SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - BERNARD- BERMOND
Delphine - CARME Cédric - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - DURAND
Julie - KESZNER Patricia - GIL COSTA Francisco- FABRE Claude -
CATHALA-SUC Nicole - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine -
ANTHONY DURAND

Ont donné pouvoir : Françoise CANOVAS à Nicole GIMENO
Delphine BERMOND BERNARD à Jérôme CROS
Magali NEGRE à Nicole CATHALA-SUC

Absent : /

Secrétaire de séance : Christian SEGUIER

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR « L'ASSOCIATION TEA TIME »

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la création de l'association « TEA TIME » et la volonté de les aider financièrement,

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de deux cents euros (200 €).

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 15 septembre 2022

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture et publication le 16 septembre 2022

Le Maire
Alexis MOURET

